

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept décembre deux mil vingt, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Sauvant se sont réunis en salle de conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. Christophe CHAPPET, Maire, Mme Josette CORBIN, Adjointe, Mme Valérie ARDILLON, Adjointe, M. Yves EPRINCHARD, Adjoint, Mme Agnès KRESSMANN, Mme Annette NAU, M. Eric BISUTTI, Mme Anne LE BOT, M. Damien MUNIER, Mme Stéphanie EPAIN

Excusés: M. Alain CHAMAILLARD, Adjoint qui a donné pouvoir à Yves EPRINCHARD
M. Mathieu RIGAULT
Mme Anaïs EMERIAULT
Mme Géraldine GAUDIN
M. Paul BARREAU

Le Conseil Municipal a choisi Mme Agnès KRESSMANN pour secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler sur le Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020.
Adopté par 11 voix pour.

Proposition d'emprunt pour le budget principal : le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de réaliser un emprunt de 150 000 € sur 20 ans au taux fixe de 0.55 %.

Fonds de concours de projet de Territoire : le conseil municipal valide le plan de financement pour le remplacement des portails du cimetière qui inclut le fonds de concours de projet de Territoire pour un montant de 4180.00 €.

Autorisation donnée à la SAFER pour vente de terres : le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de procéder à la vente de terres communales et de confier la transaction à la SAFER.

Désignation de représentant à la CLETC : le conseil municipal désigne à l'unanimité des présents, Christophe CHAPPET et Josette CORBIN représentants titulaire et suppléant de la Commission Locale d'Évaluation des Transfert de Charges.

SIVOS : choix de conventionnement pour intervention technique : le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de conventionner avec le SIVOS la mise à disposition ponctuelle des services technique communaux contre remboursement sur état d'heures.

Décisions modificatives de budget : le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- de valider les créances en non-valeur pour :
 - 1 446.19 € pour la commune
 - 765.32 € pour la chaufferie

- de réaliser la décision modificative du budget chaufferie suivante :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
Chap 65 - 6541	725,00 €		
Chap 011 - 61523	-725,00 €		
Total	0,00 €	Total	0,00 €

Révision des tarifs communaux 2021 : budgets principal et chaufferie : le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- de supprimer les concessions perpétuelles,
- de passer à 100 € les concessions trentenaires et à 150 € les cinquantenaires,
- de passer à 50 € les cavurnes pour 15 ans et à 100 € ceux à 30 ans,
- de retirer le tarif des extraits de matrice cadastrale,
- de modifier les tarifs de location de la petite salle des fêtes avec la cuisine,
- d'augmenter les tarifs de la chaufferie de 1.1 % basé sur le taux d'inflation de 2019,
- de maintenir le montant du loyer du logement de la Poste, de retirer la jouissance de la cour et d'autoriser le Maire à modifier et à signer le prochain bail en conséquence

Renouvellement de convention de mise à disposition de terrain : le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de renouveler la mise à disposition du terrain cadastré AB n° 190.

Convention de mise à disposition de bâtiment : le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de mettre à disposition des salles du bâtiment sises 28 place de la Mairie pour des artisans locaux durant la période des fêtes de fin d'année.

Convention d'occupation d'un logement de secours : le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'autoriser le Maire à signer la convention du logement de secours de la Maison Xavier Bernard.

Avis pour installation classée : Le conseil municipal donne un avis favorable à la modification du plan d'épandage de la SCEA l'Aubergère (élevage porcin situé à Rom), dont une partie des terres est située sur la commune de Saint-Sauvant.

Sorégies : avenant à la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti : le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de renouveler la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti et autorise le Maire à la signer.

Sorégies : avenant n° 3 à la convention de Mécénat : le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de renouveler la convention de mécénat entre Sorégies et la commune pour la pose et la dépose des illuminations de fêtes de fin d'année et autorise le Maire à la signer.

Proposition de règlement intérieur au conseil municipal : le conseil municipal valide à l'unanimité des présents le règlement intérieur du conseil municipal que le Maire propose.

Autorisation donnée au Maire de vendre du matériel communal le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'autorise le Maire à vendre des biens et matériels communaux à hauteur de 2 000 €.

Autorisation pour vente aux enchères : le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'autoriser le Maire à procéder à l'inscription sur le site Web enchères afin de procéder à la vente en ligne de biens et matériels communaux.

Fin du conseil à 21 h00

Le Maire,

Christophe CHAPPET,

